

MODELE DE MEMOIRE EN INSERTION SOCIALE

De plus en plus d'acheteurs publics ou privés exigent des entreprises candidates à leurs appels d'offres, qu'elles fournissent un document précisant leur démarche d'insertion sociale.

Ce document peut prendre différentes appellations : « **mémoire en insertion sociale** », « **charte d'insertion de l'entreprise** »,...

Le présent document constitue une aide à la rédaction d'une telle réponse par l'entreprise.

A ce titre, il n'est qu'un « **modèle indicatif** » impliquant de l'adapter et de le faire évoluer pour chaque marché.

Il peut être plus succinct et être intégré au mémoire technique ou au contraire, complété pour que vous en fassiez un moyen de différenciation de la concurrence.

Il complète un « MODE D'EMPLOI des clauses sociales » édité par l'Observatoire BTP de l'Insertion en IDF.

DOCUMENT A METTRE SUR PAPIER EN-TETE DE L'ENTREPRISE

INTRODUCTION

Exprimer la motivation de l'entreprise à insérer des publics éloignés de l'emploi, en quoi l'insertion est un levier pour l'entreprise et non une contrainte, en quoi l'insertion peut permettre à l'entreprise de recruter de nouveaux profils.

Exemple de paragraphe d'introduction

« Notre entreprise, existant depuis (indiquer la date de création), est une PME desalariés (préciser le nombre de salariés), laquelle - bien qu'étant de petite taille (à indiquer s'il s'agit d'une TPE-PME de -50 salariés) – développe régulièrement des actions en faveur de l'insertion des personnes en difficulté. Notre entreprise considère que ces actions relèvent de sa responsabilité sociétale et lui permettent de trouver du personnel.

Voici notre réponse à la clause d'insertion sociale du présent appel d'offre ».

1 - EXPERIENCE EN INSERTION SOCIALE / EXEMPLES D'INSERTION SOCIALE

⇒ Lister les actions réalisées par l'entreprise depuis moins de 12 mois sur les publics ciblés^{1*} :

- Embauche en CDD ou CDI ou CDI de chantier ou contrat en alternance,
- Accueil en stage,
- Mise à disposition facturée par une structure d'insertion.

Exemple de rédaction de paragraphe :

«Notre entreprise a une tradition d'insertion sociale depuis plusieurs années.

D'ailleurs, dans les 12 derniers mois, elle a :

- *embauché un apprenti en CAP... (préciser le diplôme),*

¹¹ Voir Annexe 1 sur la liste des publics éligibles tels que décrite dans le guide sur les aspects sociaux de la commande publique
Observatoire BTP de l'insertion © 01 47 66 01 23 / fax 47 66 10 39 - idf1@fntp.fr Page 1/5 (version octobre 2018)

Pour une insertion pérenne réussie

- *accueilli un jeune de la mission locale de en stage pendant un mois du.....au.....(préciser les dates),*
- *recouru aux services de l'ETTI.....(préciser le nom de l'ETTI) pour une mise à disposition d'un intérimaire d'insertion du.....au.....(préciser les dates).*

Ces personnes travaillent sur d'autres chantiers de l'entreprise, et pas forcément liés une clause d'insertion sociale.»



- ⇒ Préciser si l'entreprise a développé des partenariats avec des organismes liés à l'insertion et à l'emploi : POLE EMPLOI, Maison de l'Emploi, Mission Locale, , CFA du BTP, ...
- ⇒ Pour les Travaux Publics, préciser si l'entreprise a participé à des plateaux techniques et préciser le nombre de personnes recrutées par ce biais.

Exemple de rédaction du paragraphe :

« Notre entreprise est régulièrement en relation avec..... (préciser les organismes ci-dessus cités ou autres), à qui elle dépose ses offres d'emploi. »



- ⇒ Dans le cas où l'entreprise est adhérente à un syndicat professionnel ou une chambre syndicale qui a signé une Charte locale en faveur de l'insertion, il peut être intéressant de le préciser dans le mémoire.

« Notre entreprise est membre de....., organisation professionnelle qui s'est engagée à promouvoir une insertion durable en signant la Charte..... dont les objectifs sont..... »

2 – MODALITES DE REPONSE

A. VOLUME D'HEURES

Préciser le nombre d'heures d'insertion que l'entreprise va mettre en œuvre dans le cadre du chantier pour lequel elle soumissionne.

Exemple de calcul des heures d'insertion :

Pour un marché de menuiserie PVC de 500 000 €, à 20% de main d'œuvre, sur lequel le maître d'ouvrage souhaite une clause sociale de 5%, le calcul est :

500 000 € x 20 % = 3 333 € x 5 % = 166 heures d'insertion

30 (salaire chargé)

Tableau des % de main-d'œuvre par corps d'état (cf. note de cadrage de l'Observatoire BTP de l'Insertion)

Exemple de rédaction du paragraphe :

« La part d'insertion que l'entreprise s'engage à mettre en œuvre dans le cadre du présent appel d'offre correspond àheures d'insertion ».

B. PROFIL DES POSTES

Exemples :

- Ouvrier(s) qualifié(s) dans l'activité de l'entreprise
- Nettoyage de chantier
- Aide ouvrier chargé de...
- Coordination de chantier (aide) et approvisionnement du chantier
- Gardiennage



- ⇒ Préciser les profils des postes en fonction de la nature du chantier et de ses spécificités, ne pas hésiter à expliquer que la réalisation du chantier peut nécessiter des formations ou autorisations préalables obligatoires.

Exemple de rédaction de paragraphe :

« Cesheures d'insertion seront réalisées de la façon suivante :heures sur un poste de nettoyage du chantier, etheures sur un poste d'ouvrier en.....(préciser l'activité) »

C. REALISATION DES HEURES D'INSERTION :

Préciser comment l'entreprise occupera le(s) poste(s) proposé(s) :

- L'affectation à l'exécution du chantier, des salariés embauchés depuis moins de 12 mois, parmi les publics concernés, liés à l'activité du chantier ou hors activité du chantier,
- L'embauche d'une personne, entrant dans la catégorie des publics cibles², en CDD ou CDI ou CDI de chantier, en contrat en alternance,
- L'achat d'heures à une association intermédiaire ou à une Entreprise de Travail Temporaire d'Insertion (ETTI) ou à un G.E.I.Q.,
- La sous-traitance ou la cotraitance d'une partie du travail à une Entreprise d'Insertion,
- L'accueil de stagiaires relevant d'un dispositif d'insertion.

Exemple de rédaction de paragraphe :

« Afin de favoriser le parcours d'insertion des personnes recrutées par l'entreprise, l'entreprise sollicitera, auprès du facilitateur qui suit la clause, la globalisation des heures d'insertion, afin de pouvoir affecter la personne recrutée dans les 12 derniers mois, et éligible aux clauses, à la réalisation des heures d'insertion sur le chantier concerné ».

Récemment, le « [Guide sur les aspects sociaux de la commande publique](#) »³ a acté ce principe :

« En vue de favoriser le parcours d'insertion des personnes éloignées de l'emploi recrutées par l'entreprise attributaire du marché, celle-ci ou le facilitateur sont encouragés à solliciter, auprès de l'acheteur, la globalisation des heures d'insertion au cas où l'entreprise est attributaire d'un ou plusieurs autres marchés comportant une clause sociale d'insertion, dans le même bassin d'emploi. (...) Cette solution doit être prévue dans le CCAP du marché et garantir le respect des grands principes de la commande publique. » (extrait point 1.5.5)



D. ORGANISMES sur lesquels l'entreprise va s'appuyer (facilitateur, Pôle Emploi, Missions Locales, structures d'insertion, CFA, ...).

Exemple de rédaction de paragraphe :

« Pour pourvoir aux postes proposés pour réaliser ces heures d'insertion, l'entreprise s'appuiera sur les services du facilitateur de la clause sociale mis à disposition par le maître d'ouvrage ».

3 - MODALITES OPERATIONNELLES

Préciser si l'entreprise envisage de mettre en place des actions d'accompagnement des personnes en insertion. Un tel accompagnement permettra à l'entreprise de faire la différence par rapport à d'autres entreprises soumissionnaires à l'appel d'offres.

Exemples d'accompagnement :

A. ENCADREMENT TECHNIQUE ET TUTORAT

- tuteur ou encadrant technique responsable du salarié en insertion :
☞ *sa qualification, sa fonction dans l'entreprise.*
- modalités d'organisation de l'entreprise pour l'accueil de personnes en insertion :
☞ *sensibilisation et implication des salariés, des structures internes de l'entreprise.*
- modalités d'évaluation des acquis professionnels du salarié en insertion.

² Voir Annexe 1 sur la liste des publics éligibles tels que décrite dans le guide sur les aspects sociaux de la commande publique

³ « [Guide sur les aspects sociaux de la commande publique](#) » publié en Juillet 2018 par la Direction des Affaires Juridiques du Ministère de l'Economie et des Finances

B. ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

L'entreprise s'engage à faciliter la communication entre le salarié, l'encadrant technique et le référent socioprofessionnel. L'entreprise est à la disposition du référent pour faire des évaluations et bilans de manière périodique.

C DISPOSITIF DE FORMATION

Préciser si l'entreprise prévoit des dispositifs de formation. Ces propositions seront conditionnées par la durée de la période d'insertion réalisée dans l'entreprise.

Exemples :

- d'une formation obligatoire à la sécurité
- « formation sur le tas » par l'encadrant technique,
- d'une formation d'adaptation aux postes de travail,
- d'une formation liée à l'acquisition de savoirs de base (*lire, écrire, compter*),
- contrat en alternance : apprentissage, professionnalisation

D. PERSPECTIVES DE LA PERSONNE EN INSERTION A L'ISSUE DE LA CLAUSE SOCIALE

Préciser les perspectives professionnelles du salarié en insertion à l'issue de la période de travail liée à la clause d'insertion :

- niveau de qualification professionnelle,
- acquisition d'une expérience professionnelle,
- maintien possible dans l'entreprise en CDD ou en CDI.

Une question, besoin d'aide ?
N'hésitez pas à contacter vos
représentants à l'Observatoire BTP
de l'insertion



F RTP IDF

Amandine ROUYEYROL

a.rouveyrol@fntp.fr

01 47 66 97 56



FEDERATION IDF CENTRE SCOP BTP

Lucie FOURCIN

l.fourcin@scopbtp.org

01 46 28 89 00



FFB IDF EST :

Séverine BASTARD

bastards@btp77.org

01 64 87 66 95



FFB GRAND PARIS :

Camille BAQUEY

baqueyc@grandparis.ffbatiment.fr

01 40 55 10 95



FFB Région Ile-de-France (78-91-95)

Ugo CHAUVIN

chauvinu@idf.ffbatiment.fr

01 39 58 28 91

ANNEXE 1 – LISTE DES PUBLICS CIBLES POUR L'INSERTION

Il doit s'agir de **personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles**, le « [Guide sur les aspects sociaux de la commande publique](#) »⁴ propose la typologie suivante issue notamment du code du travail :

Demandeurs d'emploi de longue durée (plus de 12 mois d'inscription au chômage)
Bénéficiaires du RSA en recherche d'emploi
Personnes ayant obtenu la reconnaissance de travailleurs handicapés au sens de l'article L. 5212-13 du code du travail fixant la liste des bénéficiaires de l'obligation d'emploi
Bénéficiaires de l'allocation spécifique de solidarité (ASS), de l'allocation adulte handicapé (AAH) ou de l'allocation d'invalidité
Jeunes de moins de 26 ans en recherche d'emploi : - sans qualification (infra niveau V, soit niveau inférieur au CAP/BEP) ; - diplômés, justifiant d'une période d'inactivité de 6 mois depuis leur sortie du système scolaire ou de l'enseignement supérieur
Demandeurs d'emploi senior (plus de 50 ans)
Personnes prises en charge dans les structures d'insertion par l'activité économique (IAE) mentionnée à l'article L. 5132-4 du code du travail, c'est-à-dire : - mises à disposition par une association intermédiaire (AI) ou une entreprise de travail temporaire d'insertion (ETTI), - salariées d'une entreprise d'insertion (EI), d'un atelier chantier d'insertion (ACI) ; Personnes employées par une régie de quartier ou de territoire agréée ; Personnes prises en charge dans des dispositifs particuliers, notamment les Etablissements Publics d'Insertion de la Défense (EPIDE) et les Ecoles de la deuxième Chance (E2C) ; Personnes en parcours d'insertion au sein des groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification (GEIQ).
Personnes sous main de justice employées en régie, dans le cadre du service de l'emploi pénitentiaire/régie des établissements pénitentiaires (SEP/RIEP) ou affectées à un emploi auprès d'un concessionnaire de l'administration pénitentiaire. (Cf. point 2.)
Personnes rencontrant des difficultés particulières sur proposition motivée de Pôle emploi, des maisons de l'emploi, des plans locaux pour l'insertion et l'emploi (PLIE), des missions locales, des maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) ou de Cap emploi. Lorsqu'un bénéficiaire n'est pas suivi par l'un des organismes mentionnés ci-dessus, son éligibilité peut être validée par le facilitateur à la demande du donneur d'ordre.

⁴ « [Guide sur les aspects sociaux de la commande publique](#) » publié en Juillet 2018 par la Direction des Affaires Juridiques du Ministère de l'Economie et des Finances